

ACTION URGENTE

UN PRISONNIER D'OPINION DOIT ÊTRE LIBÉRÉ

Une audience portant sur la demande de libération conditionnelle de Dennis Christensen, un témoin de Jéhovah, se tiendra le 23 juin au tribunal du district de Lgov, dans l'ouest de la Russie. Dennis Christensen, un ressortissant danois vivant en Russie, a été arrêté en 2017 et poursuivi pour avoir exercé de manière pourtant pacifique son droit à la liberté de religion. Si cette libération conditionnelle ne lui est pas accordée, il restera derrière les barreaux jusqu'en mai 2022. Cet homme est un prisonnier d'opinion, uniquement persécuté pour sa foi, et doit être libéré immédiatement et sans condition.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

*Procureur de la région de Kursk
Aleksey Nikolaevich Tsukanov
Prosecutor's Office of Kursk Region
Ul. Lenina, 21
Kursk, 305000
Russie
Courriel : kurskobl@mail.ru*

Monsieur,

*Je vous écris afin de vous demander de soutenir la libération conditionnelle de **Dennis Christensen**, un ressortissant danois et témoin de Jéhovah purgeant actuellement une peine à la colonie pénitentiaire IK-3 dans la région de Kursk. Le 23 juin, le tribunal du district de Lgov examinera sa demande de libération conditionnelle.*

Dennis Christensen a été condamné pour avoir exercé son droit à la liberté de religion et pratiqué sa foi en tant que témoin de Jéhovah de manière pourtant pacifique. Cet homme est un prisonnier d'opinion et doit donc être libéré immédiatement et sans condition. La santé de Dennis Christensen s'est détériorée durant son emprisonnement, et il n'est pas totalement remis d'une pneumonie qu'il a contractée à la fin de l'année 2019. Du fait de son état de santé, il est particulièrement vulnérable face à la pandémie de COVID-19.

En avril, la haut-commissaire aux droits de l'homme a exhorté les États à relâcher les personnes incarcérées pour des motifs politiques et les personnes particulièrement exposées au risque représenté par le COVID-19.

Compte tenu des informations ci-dessus, je vous demande de saisir l'opportunité offerte par la demande de libération conditionnelle déposée par Dennis Christensen afin de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour qu'il soit remis en liberté dans les meilleurs délais.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

POUR EN SAVOIR PLUS

Les témoins de Jéhovah sont la cible de persécutions et d'actes de harcèlement en Russie depuis 2009, année où un tribunal de la région de Rostov (sud de la Russie) a interdit leur organisation locale et a déclaré « extrémistes » 34 des publications des témoins de Jéhovah. Les années suivantes, plusieurs groupes des témoins de Jéhovah à travers la Russie ont été déclarés « extrémistes » par des tribunaux locaux. Les poursuites entamées contre eux s'appuient sur la définition floue de l'« extrémisme » dans le droit russe, et s'inscrivent dans la pratique consistant à l'appliquer de plus en plus souvent contre ce que les autorités considèrent comme des formes de dissidence, notamment politiques, mais aussi religieuses. En avril 2017, la Cour suprême de Russie a statué en faveur de la fermeture de la congrégation des témoins de Jéhovah en Russie, de la cessation de ses activités et de la saisie de ses biens. Tous les groupes locaux ont donc été interdits de fait. Depuis lors, toute activité menée pour un groupe local de témoins de Jéhovah est considérée comme une infraction.

Dennis Christensen est un Danois qui vit en Russie depuis plus de 20 ans. Il est le premier témoin de Jéhovah à avoir été emprisonné à la suite de la décision de la Cour suprême russe d'interdire cette organisation religieuse en 2017. Le 6 février 2019, le tribunal du district de Jeleznodorojni (Orel) a déclaré Dennis Christensen coupable d'avoir « organisé les activités d'une organisation extrémiste » (article 282.2 (1) du Code pénal russe) et l'a condamné à six ans d'emprisonnement. Selon l'accusation, il organisait un culte local de témoins de Jéhovah. Le fait qu'il ait recueilli des dons et géré le nettoyage des locaux utilisés par les fidèles a été cité à titre de preuve de sa « culpabilité ». Le 23 mai, le tribunal régional d'Orel a confirmé sa condamnation et il a été transféré à la colonie pénitentiaire n° 3 dans la région de Kursk, à quelque 200 kilomètres de la ville d'Orel, où il vit.

Sur place, Dennis Christensen a semble-t-il été victime de harcèlement de la part de la direction de la colonie pénitentiaire, notamment par le biais de réprimandes arbitraires pour de prétendues violations. Ses précédentes demandes de libération conditionnelle ou d'assouplissement de son régime de détention ont été rejetées. Bien que Dennis Christensen ne soit pas totalement rétabli après avoir souffert d'une pneumonie fin 2019, l'administration pénitentiaire ne lui fournit pas les soins médicaux que son état nécessite, et a semble-t-il « égaré » son dossier médical.

En juin 2017, Dennis Christensen a porté plainte auprès de la Cour européenne des droits de l'homme à propos de son arrestation. Le royaume du Danemark est intervenu dans le cas *Christensen c. Russie* en qualité de tierce partie. À la connaissance d'Amnesty International, cette plainte a dépassé le stade de la transmission.

Selon les données fournies par l'organisation des témoins de Jéhovah, depuis la condamnation de Dennis Christensen, les représailles contre ses membres en Russie se sont intensifiées. Au 9 juin, au moins 346 témoins de Jéhovah faisaient l'objet de poursuites pour « extrémisme », et quelque 170 personnes se trouvaient en détention provisoire. Dix personnes ont été déclarées coupables. Au 9 juin, on recensait au moins 20 personnes maintenues en détention aux fins de l'enquête, et 22 personnes placées en résidence surveillée. Des descentes ont été effectuées au domicile d'au moins 927 témoins de Jéhovah depuis la décision rendue par la Cour suprême en 2017, dont 126 en 2020, y compris durant la pandémie de COVID-19.

Amnesty International considère que la décision des autorités russes d'ériger en infractions les croyances et pratiques des témoins de Jéhovah est une mesure arbitraire et discriminatoire, ainsi qu'une violation du droit à la liberté de religion. L'organisation demande aux autorités d'annuler ces décisions. Elle signale aussi régulièrement que la législation antiterroriste en Russie est souvent appliquée arbitrairement, et demande aux autorités de réviser la législation et les pratiques concernées, et de les mettre en conformité avec les normes internationales. Amnesty International considère Dennis Christensen et tous les témoins de Jéhovah privés de liberté uniquement pour avoir exercé sans violence leur droit de pratiquer la religion de leur choix comme des prisonniers d'opinion. Ces personnes doivent être libérées immédiatement et sans condition, leurs condamnations doivent être annulées et toutes les charges retenues contre elles doivent être abandonnées.

LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : russe, anglais

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 28 juillet 2020

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Dennis Christensen (il)